

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

5 crédits	30.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Gors Benoit ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Mons
Préalables	MDROI1103 - Fondements du droit public <i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Thèmes abordés	L'objet de l'enseignement est d'examiner les règles et principes fondamentaux qui gouvernent et encadrent l'action administrative, en examinant notamment l'organisation, l'action et le contrôle de l'administration. L'administration est soumise à des règles ; elles sont passées en revue et leurs spécificités sont soulignées. Elle produit des actes, leurs caractéristiques sont étudiées ; elle dispose d'agents et leurs relations avec l'autorité connaît de profondes mutations dont on tentera de cerner les contours ; elle agit dans des domaines qui méritent d'être étudiés. Si l'administration doit pouvoir agir efficacement, les administrés doivent être protégés contre l'arbitraire ; une place importante est dès lors réservée aux contrôles auxquels elle est soumise
Acquis d'apprentissage	Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable : <ul style="list-style-type: none"> • d'avoir une maîtrise générale des règles encadrant l'organisation, l'action et le contrôle de l'administration ; • de percevoir et de mettre en perspective les règles encadrant l'action administrative au sens large et les concepts y relatifs, et leur application aux divers domaines d'activités de l'administration ; • de mieux comprendre le monde qui l'entoure et qu'en sa qualité de citoyen, il puisse mieux interagir avec lui <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Examen oral
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Cours magistral et étude de cas (jurisprudence/dossier d'actualité)
Contenu	L'enseignement abordera, d'abord, les spécificités du droit administratif, en tant que branche du droit présente dans le quotidien de tout un chacun et au croisement de différentes disciplines, et de ses sources, qui se fondent, à côtés de textes législatifs et réglementaires, sur des principes généraux consacrés par la jurisprudence. L'enseignement examine, ensuite, les règles qui encadrent l'organisation, l'action et le contrôle de l'administration. L'administration est organisée. Ce qui suppose les diverses personnes morales de droit public, ainsi que le régime juridique applicable aux services publics et la nature des liens qui les unissent à leurs usagers. L'Administration pose des actes. Ce qui suppose de les examiner, en distinguant le régime juridique applicable à l'acte administratif unilatéral de celui applicable aux contrats conclus par l'Administration. L'Administration fonctionne au travers d'agents. Ce qui suppose les règles applicables à la fonction publique, qui régissent le régime juridique des agents (en ce compris contractuels) de l'Administration. Il convient également d'aborder un mode d'action déterminé de l'Administration au travers de l'examen de la notion de police administrative et du régime juridique applicable à la police administrative générale et aux polices administratives spéciales. L'Administration dispose de biens et doit pouvoir disposer de certains biens ou réglementer certains biens. Il convient de s'interroger sur le régime juridique particulier applicable aux biens de l'Administration (domanialité

	<p>publique) et aux contraintes que peut faire peser l'action de l'Administration sur les biens privés (expropriation pour cause d'utilité publique, réquisitions, servitudes légales d'utilité publique).</p> <p>L'Administration est contrôlée. Sont passés en revue les modes préventifs des contestations, le contrôle administratif, le contrôle juridictionnel (contrôle des cours et tribunaux et contrôle du Conseil d'Etat), ainsi que la question de la responsabilité de l'Administration.</p>
Ressources en ligne	Plan du cours, PowerPoint, articles de doctrine et jurisprudence (sur Student-Corner).
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> • Cambier, C., <i>Droit administratif</i>, Bruxelles, Larcier, 1968. • Dembour, J., <i>Droit administratif</i>, 3^eéd., Liège, Faculté de droit de Liège, 1978. • Goffaux, P., <i>Dictionnaire de droit administratif</i>, Bruxelles, Bruylant, 2015. • Renders, D., <i>Droit administratif général</i>, 3^e éd., Bruxelles, Bruylant, 2019. • Salmon, J., Jaumotte, J, et Thiebaut, E, <i>Le Conseil d'Etat de Belgique</i>, 2 vol., Bruxelles, Bruylant, 2012
Autres infos	L'étudiant vient à l'examen avec ses propres codes, et, le cas échéant, peut se constituer sa propre farde de textes législatifs et réglementaires.
Faculté ou entité en charge:	PSAD

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en sciences politiques, orientation générale	SPOM1BA	5	MDROI1103	